



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES MARCHÉS PUBLICS**

BP V 169 Abidjan - Tél : 27 22 55 88 88
Site web : www.marchespublics.ci

CONTRÔLE À POSTÉRIORI DES OPÉRATIONS DE MARCHÉS PASSÉS PAR LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (SODE) AU TITRE DES GESTIONS

2023 et 2024

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA MISSION
du 15/04/2025 au 28/04/2025

MAI 2025



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES MARCHÉS PUBLICS**

BP V 169 Abidjan - Tél : 27 22 55 88 88
Site web : www.marchespublics.ci

CONTRÔLE À POSTÉRIORI DES OPÉRATIONS DE MARCHÉS PASSÉS PAR LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (SODE) AU TITRE DES GESTIONS

2023 et 2024

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA MISSION
du 15/04/2025 au 28/04/2025

MAI 2025

TABLE DE MATIÈRES

INTRODUCTION	- 8 -
1- Contexte et justification des missions de contrôle a posteriori	- 8 -
2- Objectif du contrôle	- 8 -
3- Approche méthodologique	- 9 -
I- DEROULEMENT DE LA MISSION	- 9 -
I-1 Recueil documentaire	- 9 -
I-2 Analyse des documents mis à disposition.....	- 9 -
II- SITUATION DU BUDGET ET DES OPERATIONS CONTROLÉES	- 11 -
III-RÉSULTATS DU CONTRÔLE	- 12 -
III-1 Synthèse des Opérations contrôlées	- 12 -
III-2 Procédures Classiques (PC).....	- 13 -
III-2-1 Opérations en Appel d'Offres Ouvert (AOO).....	- 14 -
<i>III-2-1-1 Préparation de la commande des opérations en AOO.....</i>	<i>- 15 -</i>
<i>III-2-1-2 Ouverture des plis, analyse et jugement des offres en AOO</i>	<i>- 15 -</i>
<i>III-2-1-3 Conformité et notification des marchés en AOO.....</i>	<i>- 16 -</i>
<i>III-2-1-4 Respect des bonnes pratiques en AOO</i>	<i>- 16 -</i>
<i>III-2-1-5 Indicateurs des marchés pour les opérations en AOO.....</i>	<i>- 17 -</i>
<i>III-2-1-6 Points faibles relevés pour les opérations en AOO</i>	<i>- 17 -</i>
III-2-2 Opérations en Appel d'Offres Restreint (AOR)	- 18 -
<i>III-2-2-1 Préparation de la commande en AOR.....</i>	<i>- 18 -</i>
<i>III-2-2-2 Ouverture des plis, analyse et jugement des offres en AOR.....</i>	<i>- 19 -</i>
<i>III-2-2-3 Conformité et notification des marchés en AOR.....</i>	<i>- 20 -</i>
<i>III-2-2-4 Respect des bonnes pratiques en AOR.....</i>	<i>- 20 -</i>
<i>III-2-2-5 Indicateurs des marchés pour les opérations en AOR.....</i>	<i>- 20 -</i>
<i>III-2-2-6 Points faibles relevés pour les opérations en AOR</i>	<i>- 21 -</i>
III-2-3 Opérations de gré à gré (GAG).....	- 21 -
<i>III-2-3-1 Préparation de la commande des opérations de gré à gré (GAG).....</i>	<i>- 22 -</i>
<i>III-2-3-2 Conformité et notification des marchés en GAG.....</i>	<i>- 23 -</i>
<i>III-2-3-3 Indicateurs des marchés pour les opérations de GAG.....</i>	<i>- 23 -</i>
<i>III-2-2-4 Points faibles relevés pour les opérations en GAG</i>	<i>- 23 -</i>

III-3 Procédures Simplifiées (PS)	- 24 -
III-3-1 Opérations en procédure simplifiée à compétition ouverte (PSO)	- 25 -
III-3-1-1 Préparation de la commande des opérations en PSO	- 26 -
III-3-1-2 Ouverture des plis, analyse et jugement des offres en PSO	- 26 -
III-3-1-3 Conformité de la notification des résultats et du délai de recours en PSO	- 27 -
III-3-1-4 Conformité et notification des marchés en PSO	- 27 -
III-3-1-5 Respect des bonnes pratiques en PSO	- 28 -
III-3-1-6 Indicateurs des marchés pour les opérations en PSO	- 28 -
III-3-1-7 Points faibles relevés pour les opérations en PSO	- 29 -
III-3-2 Opérations en Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL)	- 29 -
III-3-2-1 Préparation de la commande des opérations en PSL	- 30 -
III-3-2-2 Ouverture des plis, analyse et jugement des offres en PSL	- 30 -
III-3-2-3 Notification des résultats et du délai de recours en PSL	- 31 -
III-3-2-4 Conformité et notification des marchés en PSL	- 31 -
III-3-2-5 Respect des bonnes pratiques en PSL	- 31 -
III-3-2-6 Indicateurs de marchés en PSL	- 32 -
III-3-2-7 Points faibles relevés pour les opérations en PSL	- 32 -
III-3-3 Opérations en procédure simplifiée de demande de cotation (PSC)	- 33 -
III-3-3-1 Préparation de la commande des opérations en PSC	- 33 -
III-3-3-2 Contractualisation en PSC	- 34 -
III-3-3-3 Respect des bonnes pratiques en PSC	- 34 -
III-3-3-4 Indicateurs des marchés pour les opérations en PSC	- 34 -
III-3-3-5 Points faibles relevés pour les opérations en PSC	- 35 -
III-3-4 Opérations en Procédure Simplifiée par entente Directe (PSD)	- 35 -
III-3-4-1 Préparation de la commande des opérations et date d'engagement de la dépense en PSD	- 36 -
III-3-4-2 Points faibles relevés pour les opérations en PSD	- 37 -
IV- CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	- 38 -
IV-1 Constats lors de la mission de contrôle a posteriori	- 38 -
IV-2 Recommandations	- 39 -
IV-2-2- Au niveau des SODE	- 39 -
IV-2-3- Au niveau de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP)	- 39 -
CONCLUSION	- 39 -
ANNEXE	- 41 -

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AC	: Autorité Contractante
COPE	: Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des offres
CPMP	: Cellule de Passation des Marchés Publics
DGMP	: Direction Générale des Marches Publics
DTAO	: Dossier Type d'Appel d'Offres
EPN	: Etablissement Public National
Nb	: Nombre
PC	: Procédure Classique
PGPM	: Plan Général de Passation des Marchés
PGSPM	: Plan Général Simplifié de Passation des Marchés
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PSC	: Procédure Simplifiée de demande de Cotation
PSPM	: Plan Simplifié de Passation des Marchés
PSL	: Procédure Simplifiée à compétition Limitée
PSO	: Procédure Simplifiée à Compétition Ouverte
PV	: Procès-Verbal
SIGMAP	: Système Intégré de Gestion des Marchés Publics
SIGOMAP	: Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics

INTRODUCTION

1- Contexte et justification des missions de contrôle a posteriori

Les marchés publics génèrent un flot de transactions de plus en plus important. En moyenne, la part annuelle du budget soumise à marchés est de 44,4%. Cette part représentant environ 83 517 lignes à marchés, correspond à un montant de quatre mille cent quatre-vingt-cinq milliards huit cents millions sept cent trente-cinq mille neuf cent soixante-onze (4 185 800 735 971) FCFA.

En moyenne, 94% du volume total de ces lignes, représentant deux cent sept milliards huit cent trente-deux millions neuf cent cinquante-sept mille sept cent neuf (207 832 957 709) FCFA, sont soumis au contrôle *a posteriori* de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP). Le nombre élevé de lignes soumises au contrôle *a posteriori* justifie que soient passées en revue les procédures utilisées pour leur exécution.

A cet effet, la DGMP a effectué des missions de contrôles *a posteriori* pour s'assurer du respect des dispositions réglementaires en vigueur dans le cadre de la passation des marchés publics au cours des années 2023 et 2024.

Ces contrôles ont porté essentiellement sur les opérations ci-après :

- les opérations passées sur les lignes dont les crédits inscrits sont supérieurs au seuil de référence (100 000 000 de francs CFA) et inférieurs au seuil de contrôle a priori de la DGMP (300 000 000 de francs CFA), conformément aux dispositions de l'article 16.1 de l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics ;
- les opérations passées sur les lignes dont les crédits inscrits sont inférieurs au seuil de référence et mises en œuvre suivant les dispositions du **décret n°2021-909 du 22 décembre 2021 fixant les modalités d'exécution des crédits budgétaires dans le cadre des procédures prévues par le Code des marchés publics**).

2- Objectif du contrôle

L'objectif général de ces missions de contrôle a été de vérifier le niveau de mise en application de la réglementation en matière de marchés publics.

A cet effet, ces missions ont permis de passer en revue le déroulement de la passation des marchés afin de mesurer le niveau de maîtrise et le respect des procédures de passation par les structures assujetties au Code des marchés publics.

Pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs objectifs spécifiques ont été identifiés. Il s'est agi notamment de :

- vérifier la planification des opérations et les différents documents de planification ;
- s'assurer de l'opportunité des différents types de procédures de passation auxquels les autorités contractantes ont recouru ;
- s'assurer de l'usage effectif et adéquat par les autorités contractantes des modèles de supports de consultation élaborés par la DGMP ;
- s'assurer du respect des principes généraux des marchés publics par les différentes structures dans la mise en œuvre des procédures de passation ;
- vérifier la qualité des autorités approbatrices ou des organes approbateurs, ainsi que les délais d'approbation au regard des dispositions prévues par le Code des marchés publics et ses textes subséquents ;
- s'assurer de la validation préalable des marchés par la DGMP avant leur approbation, pour les marchés passés suivant les procédures simplifiées, dont les montants sont égaux ou supérieurs à 50.000.000 FCFA et inférieurs à 100.000.000 FCFA et ceux passés en procédures classiques dont les montants sont égaux ou supérieurs à 100 000 000 FCFA et inférieurs à 300 000 000 FCFA ;

- déterminer les délais moyens pour la conduite de chaque opération de passation de marché public ;
- évaluer la proportion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ayant remporté des marchés ;
- évaluer la mise en œuvre effective des mesures d'allègement en faveur des PME ;
- s'assurer de l'exigence du quitus de non-redevance de régulation dans les dossiers de mise en concurrence.

3- Approche méthodologique

La mission de contrôle *a posteriori* est effectuée par la DGMP auprès des structures assujetties

au Code des marchés publics par des équipes composées de cadres.

Les marchés passés durant les années 2023 et 2024 par les structures assujetties, pour les lignes dont les crédits inscrits sont inférieurs au seuil de référence (100 000 000 de francs CFA) et pour celles dont les crédits inscrits sont supérieurs au seuil de référence et inférieurs au seuil de contrôle *a priori* de la DGMP (300 000 000 de francs CFA), ont fait l'objet de contrôle.

Pour cette mission, les opérations de dix (10) SODE ont été contrôlées.

La mission a été réalisée sur la base d'un guide de contrôle, par cinq (05) équipes composées d'un (1) chef de mission et de trois (3) rapporteurs.

I- DEROULEMENT DE LA MISSION

Conformément au planning (annexe 1), les équipes se sont rendues du 15/04/2025 au 28/04/2025 dans les locaux des différentes sociétés d'Etat (SODE) afin de vérifier *in situ* la régularité des opérations de passation des marchés publics.

La mission de contrôle s'est déroulée en deux (2) phases, à savoir une phase de collecte de données et une phase de traitement des données collectées.

I-1- Recueil documentaire

Cette activité a permis de s'assurer de la disponibilité ou non de toute la documentation, utilisée dans le cadre de la passation des marchés, nécessaire au contrôle.

Il s'agit des documents ci-après :

- les notifications budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les actes modificatifs du budget ;
- les plans de passation des marchés (PGPM, PGSPM, PPM et PSPM) pour les gestions 2023 et 2024 ;
- l'état récapitulatif de tous les marchés passés et dont le montant est inférieur à trois cent millions (300 000 000) de francs CFA, pour la période indiquée ;
- les dossiers de consultation ayant servi à la concurrence ;

- les offres originales des soumissionnaires ;
- les dossiers d'attribution (registres de retrait des supports de consultation, registres de dépôt des plis, procès-verbaux d'ouverture des plis, rapports d'évaluation des offres, procès-verbaux de jugement des offres, listes de présence des membres des différentes Commissions et celles des soumissionnaires, mandats des représentants ayant siégé dans les commissions et différentes correspondances échangées éventuellement) ;
- les dossiers de recours aux procédures dérogatoires ;
- les contrats conclus avec les entreprises attributaires ;
- tout autre document jugé utile.

Ainsi, des missions de contrôle de trois (03) jours au sein des SODE pour la collecte des informations ont été effectuées.

I-2- Analyse des documents mis à disposition

Cette phase a consisté en la vérification de la mise en œuvre effective des différentes étapes de la passation des marchés publics, conformément à la réglementation en vigueur.

Ces contrôles ont porté, entre autres, sur les aspects suivants :

- la régularité de la concurrence : la vérification de la conformité du mode de passation, du respect des règles en matière d'utilisation des dossiers types d'appel à concurrence en vigueur, des formulaires de demande de cotation, du respect des conditions de publicité, des délais de préparation des offres et des critères de sélection des attributaires ;
- les travaux des Commissions ou Comités en charge de l'évaluation et du jugement

des offres : la vérification du quorum le cas échéant, des contenus des procès-verbaux d'ouverture des plis, ou rapports d'évaluation des offres, du contenu des procès-verbaux d'attribution, des contenus des formulaires de sélection, l'existence d'une couverture budgétaire préalable, l'information des soumissionnaires non retenus, le respect des délais de passation des marchés publics ;

- la qualité des signataires et celle de l'autorité approuvante.



II- SITUATION DU BUDGET ET DES OPÉRATIONS CONTROLÉES

Tableau 1 : Situation des lignes a marché et opérations contrôlées

ANNEES BUDGETAIRES	MONTANT DU BUDGET	LIGNES A MARCHES			LIGNES A MARCHES INFÉRIEURES A 300 MILLIONS			LIGNES A MARCHES INFÉRIEURES A 300 MILLIONS DE FCFA SUR LESQUELLES DES MARCHÉS ONT ÉTÉ PASSÉS			LIGNES A MARCHES INFÉRIEURES A 300 MILLIONS POUR LESQUELLES AUCUNE PREUVE DE PASSATION N'A PAS ÉTÉ FOURNIE			OPERATIONS REALISEES SUR LES LIGNES BUDGETAIRES INFÉRIEURES A 300 MILLIONS DE FCFA SUR LESQUELLES DES MARCHÉS ONT ÉTÉ PASSÉS		
		NB	MONTANT (FCFA)	Taux (%)	NB	MONTANT (FCFA)	Taux (%)	NB	MONTANT (FCFA)	Taux (%)	NB	MONTANT (FCFA)	Taux (%)	NB	MONTANT (FCFA)	Taux (%)
2023	985 894 108 035	99	879 156 648 868	89,28	74	7 336 580 796	0,8	36	4 073 014 163	55,5	38	3 263 566 633	44,48	81	2 794 051 724	68,6
2024	1 176 286 084 165	135	95 253 999 086	8,15	87	11 504 747 767	12,1	32	3 445 322 669	29,9	55	8 059 425 098	70,05	128	2 280 103 346	66,2
TOTAL	2 162 180 192 200	234	974 410 647 954	45,14	161	18 841 328 563	1,9	68	7 518 336 832	39,9	93	11 322 991 731	60,10	209	5 074 155 070	67,5

Source : DGMP

Le budget 2023-2024 de l'ensemble des dix (10) SODE contrôlées est de 2 162,2 milliards de FCFA. Le nombre de lignes budgétaires à marchés est de deux-cent-trente-quatre (234), pour un montant de 974,4 milliards de FCFA, soit 45,14% du budget total.

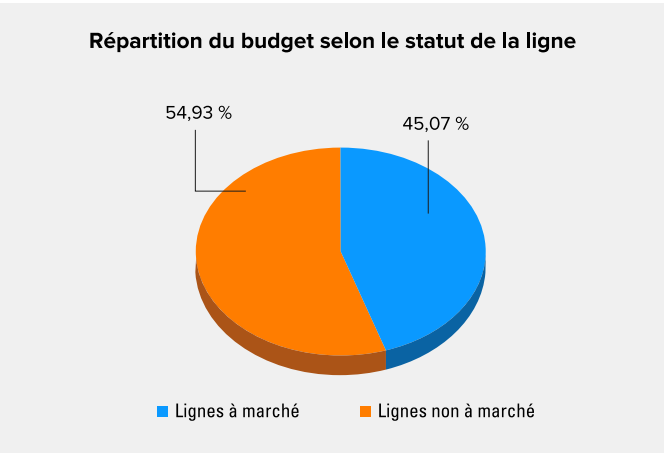
Le nombre de lignes à marchés soumises au contrôle *a posteriori* est de cent-soixante et un (161) pour un montant de 18,8 milliards de FCFA, soit 1,9% du budget total des lignes à marchés.

Soixante-huit (68) lignes, d'un montant d'environ 7,52 milliards ont fait l'objet de passation, soit 39,9% du montant total des lignes à marchés

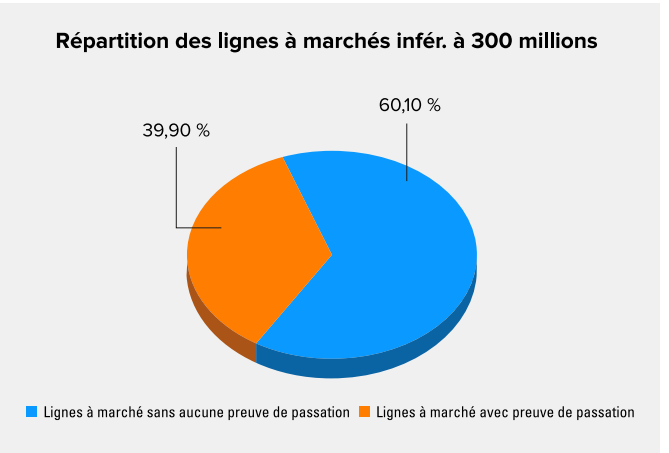
inférieures à 300 millions. Pour les quatre-vingt-treize (93) autres lignes d'un montant d'environ de 11,32 milliards, aucune preuve de passation de marché n'a été fournie.

Au total, 209 opérations ont été passées, pour un montant total d'environ 5,074 milliards de FCFA, soit 67,5% du montant total des lignes budgétaires inférieures à 300 millions de FCFA sur lesquelles des marchés ont été passés.

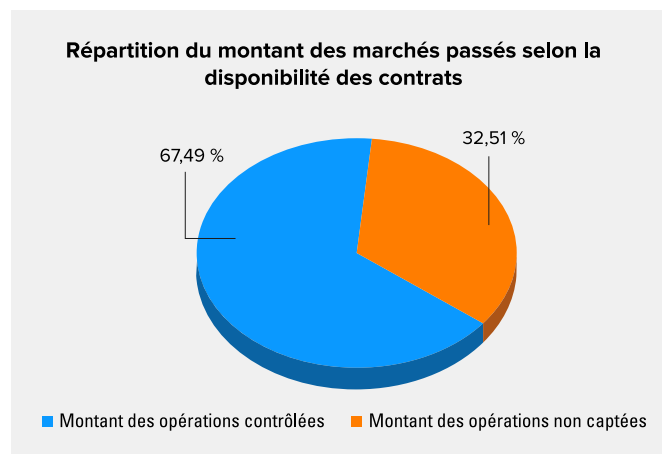
Les graphiques ci-dessous décrivent la répartition du budget, des lignes à marché et des montant des opérations passées.



Graphique 1-a



Graphique 1-b



Graphique 1-c

Source : DGMP

III- RÉSULTATS DU CONTRÔLE

III-1- Synthèse des Opérations contrôlées

Le tableau 1 ci-dessous présente le détail des informations relatives aux types de procédures.

Cette mission a passé en revue 209 opérations de marchés d'une valeur de 5,074 milliards FCFA.

Tableau 2 : Répartition des opérations contrôlées par mode de passation

Type de Procédures	Estimation des marchés	Nombre marchés attribués		Montant marchés attribués	
		Nb	%Nb	Mt	%Mt
Appel d'Offres Ouvert (A00)	2 832 107 918	43	20,57	2 465 455 292	48,59
Appel d'Offres Restreint (AOR)	510 300 000	4	1,91	510 270 000	10,06
Gré à Gré (GAG)	802 019 986	18	8,61	802 019 986	15,81
Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO)	793 951 063	19	9,09	596 631 611	11,76
Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL)	523 280 102	15	7,18	313 146 330	6,17
Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC)	224 078 077	14	6,70	220 871 221	4,35
Procédure Simplifiée d'entente Directe (PSD)	165 960 630	96	45,93	165 960 630	3,27
Total	5 851 697 776	209	100	5 074 155 070	100

Source : DGMP

Soixante-cinq (65) opérations pour un montant d'environ 3,77 milliards FCFA, soit 74,45% du montant total des opérations contrôlées ont été passées suivant les procédures classiques

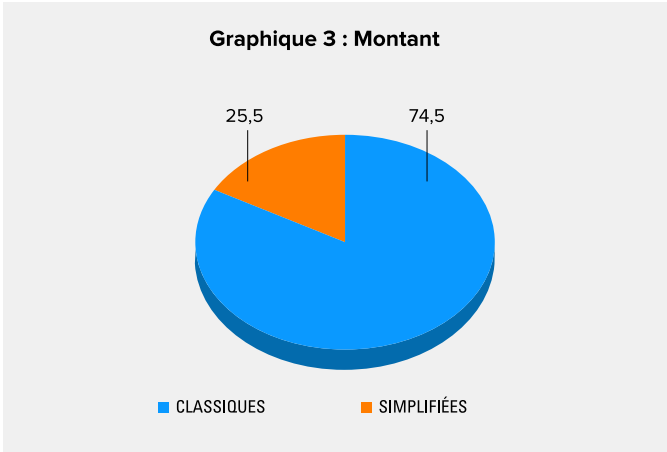
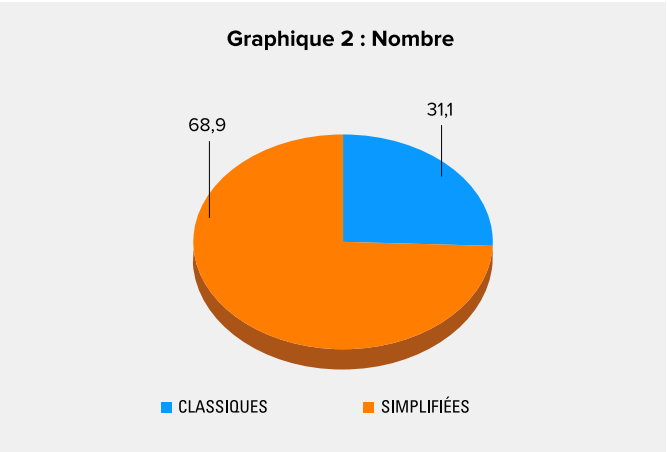
regroupant les Appels d'Offres Ouvert (A00), les Appels d'Offres Restreints (AOR) et les Gré à Gré (GAG).

Pour les procédures simplifiées regroupant la Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO), la Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL), la Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC) et la Procédure Simplifiée d'entente Directe (PSD), cent quarante-quatre (144) opérations d'un montant de 1,29 milliards FCFA, soit 25,54 % du

montant total des opérations contrôlées ont été passées.

Ces opérations se répartissent selon le type de procédures (classique ou simplifiée) comme représentées sur les graphiques 1&2 ci-dessous.

Graphiques 2&3 : Répartition du nombre et du montant selon le type de procédure



Source : DGMP

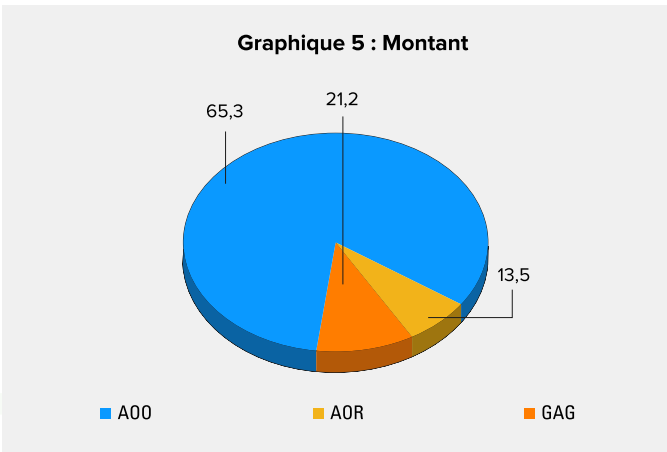
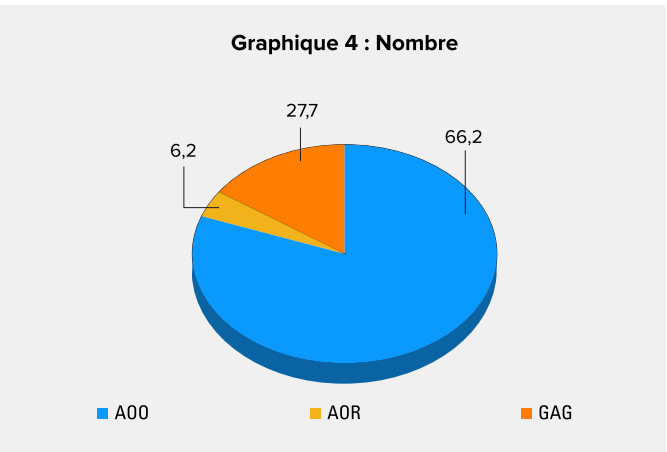
III-2- Procédures Classiques (PC)

La présentation des résultats se fait suivant les trois (3) modes de passation à savoir l'appel d'offres ouvert, l'appel d'offres restreint et le gré à gré (GAG). L'analyse des résultats de chaque mode est regroupée en cinq (5) parties retraçant le processus de la passation des marchés selon la procédure classique. La première présente le point sur la conformité des critères de la préparation de la commande et la deuxième indique le niveau de conformité des critères de l'ouverture, de l'analyse et de l'attribution des marchés. La troisième se réfère à la contractualisation et la quatrième met

en exergue les bonnes pratiques observées par les autorités contractantes dans la passation des marchés afin de ne pas déroger aux principes fondamentaux des marchés publics. Le dernier point présente un certain nombre d'indicateurs clés permettant de mesurer et d'évaluer les résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre de la procédure classique par les autorités contractantes.

Les opérations contrôlées en procédure classique sont au nombre de soixante-cinq (65) dont la répartition par mode de passation est retracée dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Répartition des opérations contrôlées par mode de passation



Source : DGMP

L'analyse des graphiques ci-dessus révèle au titre de la procédure classique, quarante-trois (43) appels d'offres ouverts, quatre (4) appels d'offres restreints et dix-huit (18) gré à gré. Ces modes de passation représentent respectivement en nombre 66,2%, 6,2% et 27,7% et en valeur 65,3%, 13,5% et 21,2% des opérations contrôlées en procédure classique.

III-2-1 Opérations en Appel d'Offres Ouvert (AOO)

- Répartition par structure des opérations passées en AOO

Le tableau ci-dessous retrace le détail des opérations passées en AOO.

Tableau 3 : Répartition par structure des opérations passées en AOO.

SODE	Nombre		Montant (FCFA)	
	Nb	%	Mt	%
ANSUT	4	9,30	327 100 607	13,27
FER	10	23,25	1 005 127 080	40,77
GUCE-CI	1	2,32	6 828 499	0,28
POST-CI	2	4,65	34 456 000	1,40
RTI	16	37,21	623 279 300	25,28
SODEXAM	5	11,62	304 705 182	12,36
SONAPIE	5	11,62	163 958 624	6,65
Total	43	100	2 465 455 292	100

Source : DGMP

Il ressort de l'examen du tableau que 43 opérations ont été passées par sept (7) SODE pour un montant total de 2 465 455 292 francs CFA.

- Répartition par type de marchés

Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations selon le type de marché passé.

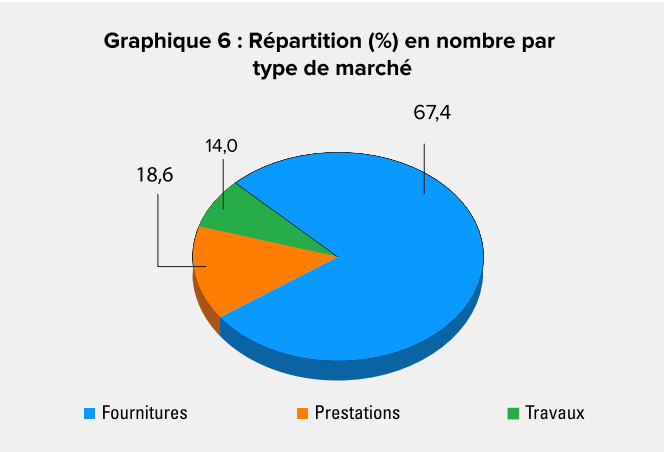
Tableau 4 : Répartition par type de marchés

Type	Nombre	% du nombre	Montant	% du montant
Fournitures	29	67,4	1 931 480 210	78,3
Prestations	8	18,6	207 360 198	8,4
Travaux	6	14,0	326 614 884	13,3
Total	43	100	2 465 455 292	100

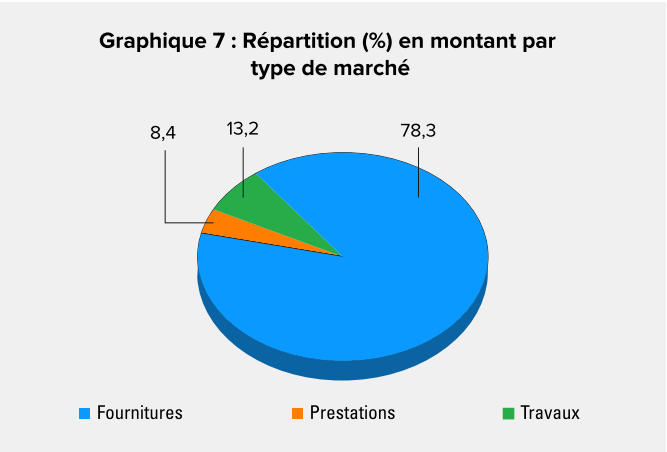
Source : DGMP

L'analyse du tableau révèle que les quarante-trois (43) opérations contrôlées ont porté sur vingt-neuf (29) marchés de fournitures, huit (8) marchés de prestations et six (6) marchés de travaux, pour un montant total de 2 465 455 292 FCFA.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des 43 opérations passées en appel d'offres ouvert suivant les types de marchés.



Source : DGMP



L'analyse des graphiques ci-dessus révèle que les marchés de fournitures, de prestations et de travaux représentent respectivement en nombre 67,4%, 18,6% et 14% et en valeur 78,3%, 8,4% et 13,2% des opérations contrôlées.

III-2-1-1 Préparation de la commande des opérations en AOO

Les informations relatives à l'ensemble des critères définissant la préparation de la commande sont retracées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Conformité des critères de préparation de la commande en AOO

Nombre d'AOO	Respect du PPM		Opération réservée aux PME		DAO conforme au modèle des DTAO		Examen et validation du DAO par la DGMP		Garantie de l'offre compris entre 1 et 1,5%		Publication/ programmation de l'avis d'appel d'offres dans le BOMP	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
43	19	44,2	29	67,4	30	69,8	18	41,9	31	72,1	33	76,7

Source : DGMP

L'analyse des résultats indique qu'à l'exception des critères relatifs au respect du PPM et à l'examen et validation du DAO par la DGMP qui présentent des taux de conformité respectifs de 44,2% et 41,9%, les autres critères enregistrent des taux de conformité supérieurs à 50%.

III-2-1-2 Ouverture des plis, analyse et jugement des offres en AOO

Les informations relatives aux étapes d'ouverture, d'analyse et de jugement des offres en AOO sont retracées dans les tableaux 6 et 7.

Tableau 6 : Conformité des étapes d'ouverture des plis

Nombre d'opérations	Respect de la date et heure limites de dépôt des plis		Existence de la COJO		Conformité de la composition de la COJO		Appréciation du quorum au niveau de la COJO		Existence du procès-verbal d'ouverture des plis		Conformité du procès-verbal d'ouverture des plis	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
43	33	76,7	33	76,7	33	76,7	33	76,7	33	76,7	33	76,7

Source : DGMP

L'analyse du tableau indique un taux de conformité de 76,7% pour chaque étape de l'ouverture des plis.

Tableau 7 : Conformité des documents d'analyse et de jugement en AOO

Nombre d'opérations d'AOO	Existence d'un rapport d'analyse des offres		Conformité du rapport d'analyse des offres		Existence du procès-verbal de jugement des offres		Conformité du procès-verbal de jugement des offres	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
43	33	76,7	33	76,7	33	76,7	33	76,7

Source : DGMP

L'analyse du tableau révèle un taux de conformité de 76,7% pour chaque étape de l'analyse et du jugement des offres.

III-2-1-3 Conformité et notification des marchés en AOO

Le tableau ci-dessous présente la conformité et la notification des marchés en AOO.

Tableau 8 : Conformité et notification des marchés en AOO

Nb d'AOO	Existence d'un marché		Production des pièces fiscales et sociales par l'attributaire		Conformité du Contenu du marché		Conformité de la qualité du signataire au niveau de l'autorité contractante		Numérotation du marché à travers le SIGMAP		Conformité du numéro du marché		Approbation du marché		Autorité approbatrice ou organe approuvateur compétent		Notification de l'approbation du marché au titulaire		Enregistrement du marché		Notification de l'ordre de service de démarrage	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
43	30	69,8	13	30,2	14	32,6	31	72,1	23	53,5	22	51,2	28	65,1	31	72,1	15	34,9	22	51,2	18	41,8

Source : DGMP

L'analyse du tableau révèle que les points relatifs à la production des pièces fiscales et sociales par l'attributaire, à la conformité du contenu du marché, à la notification de l'approbation du marché au titulaire et à la notification de l'ordre de service de démarrage enregistrent des taux de conformité respectifs de 30,2%, 32,6%, 34,9% et 41,8%. Les autres critères présentent un taux de conformité supérieur à 50%.

III-2-1-4 Respect des bonnes pratiques en AOO

Le tableau ci-dessous présente les niveaux de conformité des éléments relatifs aux bonnes pratiques en AOO.

Tableau 9 : Respect des bonnes pratiques en AOO

Nb de AOO	Existence d'une liste de retrait du DAO		Existence d'une liste de dépôt des plis		Existence d'une liste de présence des membres de la COJO		Existence des mandats de représentation des membres de la COJO		Existence d'une liste de présence des soumissionnaires		Respect du délai imparti à la COJO pour ses travaux		Transmission des résultats à la DGMP pour Publication dans le BOMP		Respect du délai de recours éventuels		Publication des résultats des travaux de la COJO		Information des soumissionnaires sur les résultats		Restitution des actes de garantie aux soumissionnaires non retenus		Existence de l'archivage des documents		Exhaustivité de l'archivage des documents	
	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb
43	33	76,7	33	76,7	33	76,7	30	69,8	25	58,1	27	62,8	22	51,2	26	60,5%	27	62,8	33	76,7	13	30,2	32	74,4	0	0

Source : DGMP

Il ressort du tableau qu'à l'exception des critères relatifs à la restitution des actes de garantie aux soumissionnaires non retenus et à l'exhaustivité de l'archivage des documents qui présentent des taux de conformité respectifs de 30.2% et 0%, tous les autres critères enregistrent des taux de conformité supérieur à 50%.

III-2-1-5 Indicateurs des marchés pour les opérations en AOO

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de marchés en AOO.

Tableau 10 : Indicateurs des opérations en AOO

Nb d'AOO	ECONOMIE BUDGETAIRE			PARTICIPATION - PART PME - CONCENTRATION					TEMPS DE CONDUITE DE L'OPERATION	
	Montant estimé (FCFA)	Montant du marché (FCFA)	Gain budgétaire (FCFA)	Nombre de soumissionnaires	Nombre de Titulaires	Montants PME (FCFA)	Part PME (%)	Indice de concentration (IHH)	délai moyen (jours)	Nb d'opérations concernées
43	2 832 107 918	2 465 455 292	366 652 626	438	35	2 329 873 373	94,9	0,0104	121,2	5

Source : DGMP

L'analyse fait ressortir les constats suivants :

- sur les estimations captées au cours du contrôle a posteriori, il ressort un gain de 366 652 626 FCFA ;
- les PME sont titulaires à hauteur de 94.9% du montant global de ces opérations ;
- la répartition de l'ensemble des opérations d'AOO selon l'indice de concentration IHH est de 0,0104, preuve de l'existence d'une concurrence ouverte entre les entreprises ;

- le délai moyen enregistré par la passation de 5 opérations sur 43 est de 121 jours. Le délai moyen des autres opérations n'a pu être déterminé du fait de l'absence des dates relatives à certaines étapes de la passation.

III-2-1-6 Points faibles relevés pour les opérations en AOO

L'encadré ci-dessous résume les principaux points faibles des opérations passées en AOO

Encadré 1 : Points faibles relevés en AOO

En résumé, pour les opérations en appels d'offres ouverts, les principaux points faibles relevés sont les suivants :

- respect du PPM (44,2%) ;
- production des pièces fiscales et sociales par l'attributaire (30,2%) ;
- conformité du contenu du marché (32,6%) ;
- notification de l'approbation du marché au titulaire (34,9%) ;
- enregistrement du marché (0%) ;
- notification de l'ordre de service de démarrage (41,86%) ;
- examen et validation du DAO par la DGMP (41,9%) ;
- restitution des actes de garantie aux soumissionnaires non retenus (30,2%) ;
- existence de l'archivage des documents (0,74%) ;
- exhaustivité de l'archivage des documents (0%) ;
- l'impossibilité de déterminer le délai global de la passation des opérations (seuls 05 opérations sur 43 ont mentionné les dates permettant de déterminer le délai de passation).

III-2-2 Opérations en Appel d'Offres Restreint (AOR)

Les quatre (4) opérations analysées au titre des AOR sont issues d'une seule SODE comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

- Répartition par structure des opérations passées en AOR

Le tableau ci-dessous retrace le détail des opérations passées en AOR.

Tableau 11 : Répartition par structure des opérations passées en AOR

SODE	Nombre de marchés		Montant (FCFA) de marché	
	Nb	%	Mt	%
SODEFOR	4	100	510 270 000	100
Total	4	100	510 270 000	100

Source : DGMP

Il ressort de l'examen du tableau que les 4 opérations en AOR ont été passées par la SODEFOR pour un montant total de 510 270 000 francs CFA.

- Répartition par type de marchés

Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations selon le type de marché passé.

Tableau 12 : Répartition par type de marchés

Type	Nombre	% du nombre	Montant (FCFA)	% du montant
Fournitures	4	100,0	510 270 000	100,0
Prestations	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	0
Total	4	100	510 270 000	100

Source : DGMP

L'analyse du tableau révèle que les quatre (4) opérations contrôlées, d'un montant de 510 270 000 F CFA sont de type fournitures.

III-2-2-1 Préparation de la commande en AOR

Le résultat de l'analyse des critères de préparation de la commande en AOR est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Conformité des étapes de préparation de la commande en AOR

Nombre d'AOR	Existence du PPM		Respect du PPM		Autorisation de recourir à l'AOR		Lettre d'invitation de l'AC aux entreprises		Opération réservée aux PME		DAO conforme au modèle des DTAO		Examen et validation du DAO par la DGMP		Garantie de l'offre compris entre 1 et 1,5%		Programmation de l'ouverture des offres	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
4	4	100,0	0	0,0	4	100	4	100,0	0	0,0	4	100,0	4	100	0	0	0	0

Source : DGMP

L'analyse des critères révèle que les preuves du respect du PPM, de la garantie de l'offre compris entre 1 et 1,5% et de la programmation de la date de l'ouverture des offres n'ont pas été fournies. Les autres étapes de la préparation de la commande affichent un taux de conformité de 100%.

III-2-2-2 Ouverture des plis, analyse et jugement des offres en AOR

Les informations relatives aux étapes d'ouverture des plis, d'analyse et de jugement des offres en AOR sont retracées dans les tableaux 14 et 15.

Tableau 14 : Conformité des étapes d'ouverture des plis en AOR

Nombre d'AOR	Respect de la date et heure limites de dépôt des plis		Existence de la COJO		Conformité de la composition de la COJO		Appréciation du quorum au niveau de la COJO		Existence du procès-verbal d'ouverture des plis		Conformité du procès-verbal d'ouverture des plis	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
4	4	100	4	100	4	100	4	100	4	100	4	100

Source : DGMP

Il ressort de l'examen du tableau que les étapes d'ouverture des plis présentent un taux de conformité de 100% pour les quatre (4) opérations passées en AOR.

Tableau 15 : Conformité des documents d'analyse et de jugement des offres en AOR

Nombre d'AOR	Existence d'un rapport d'analyse des offres		Conformité du rapport d'analyse des offres		Existence du procès-verbal de jugement des offres		Conformité du procès-verbal de jugement des offres	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
4	4	100	4	100	4	100	4	100

Source : DGMP

L'analyse révèle un taux de conformité de 100% des offres. pour tous les documents d'analyse et jugement

III-2-2-3 Conformité et notification des marchés en AOR

Le tableau ci-dessous présente la conformité et la notification des marchés en AOR.

Tableau 16 : Conformité et notification des marchés en AOR

Nb d'AOR	Existence d'un marché		Production des pièces fiscales et sociales par l'attributaire		Conformité du Contenu du marché		Conformité de la qualité du signataire au niveau de l'autorité contractante		Numérotation du marché à travers le SIGMAP		Conformité du numéro du marché		Approbation du marché		Autorité approbatrice ou organe approuvateur compétent		Notification de l'approbation du marché au titulaire		Enregistrement du marché		Notification de l'ordre de service de démarrage	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
4	4	100	4	100	4	100	4	100	4	100	4	100	4	100	4	100	0	0	4	100	0	0

Source : DGMP

L'analyse du tableau révèle qu'à l'exception des critères relatifs aux notification de l'approbation du marché au titulaire et de l'ordre de service de démarrage, qui présentent un taux de conformité de 0% chacun, les autres critères affichent un taux satisfaisant de 100%.

III-2-2-4 Respect des bonnes pratiques en AOR

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse des points relatifs au respect de des bonnes pratiques en AOR.

Tableau 17 : Respect des bonnes pratiques en AOR

Nb de AOR	Existence d'une liste de retrait du DAO		Existence d'une liste de dépôt des plis		Existence d'une liste de présence des membres de la COJO		Existence des mandats de représentation des membres de la COJO		Existence d'une liste de présence des soumissionnaires		Respect du délai imparti à la COJO pour ses travaux		Transmission des résultats à la DGMP pour Publication dans le BOMP		Respect du délai de recours éventuels		Publication des résultats des travaux de la COJO (copie des résultats affichés ou tous autres documents justificatifs)		Information des soumissionnaires sur les résultats (accusé de réception de la notification des résultats aux candidats)		Restitution des actes de garantie aux soumissionnaires non retenus (courrier de restitution ou tout autre preuve, soit transmis etc)		Existence de l'archivage des documents		Exhaustivité de l'archivage des documents	
	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb	Nb	% Nb
4	4	100	4	100	4	100	4	100	4	100	4	100	4	100	4	100	0	0	4	100	0	0	4	100	0	0

Source : DGMP

Il ressort du tableau qu'à l'exception des critères relatifs à la publication des résultats des travaux de la COJO, à la restitution des actes de garantie aux soumissionnaires non retenus et à l'exhaustivité de l'archivage des documents relatifs à la passation qui présentent un taux de conformité de 0%, les autres étapes enregistrent un taux satisfaisant de 100%.

III-2-2-5 Indicateurs des marchés pour les opérations en AOR

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs des marchés en AOR.

Tableau 18 : Indicateurs des marchés en AOR

Nombre de AOR	ECONOMIE BUDGETAIRE			PARTICIPATION - PART PME - CONCENTRATION					TEMPS DE CONDUITE DE L'OPERATION	
	Montant estimé	Montant attribué	Gain budgétaire	Nombre de soumissionnaires	Nombre de Titulaires	Montants PME (en valeurs)	Part PME (%)	Indice de concentration (IHH)	Délai moyen (jours)	Nombre d'opérations concernées
4	510 300 000	510 270 000	30 000	12	2	0	0	0,33	107	4

Source : DGMP

L'analyse fait ressortir les constats suivants :

- ✓ sur les estimations captées au cours du contrôle *a posteriori*, il ressort un gain de 30 000 FCFA ;
- ✓ aucune PME n'a été attributaire de marché ;
- ✓ la répartition de l'ensemble des

opérations d'AOR selon l'indice de concentration IHH est de 0,33, preuve de l'existence d'une concurrence ouverte entre les entreprises ;

- ✓ le délai moyen enregistré pour la passation de ces opérations est de 107 jours.

III-2-2-6 Points faibles relevés pour les opérations en AOR

L'encadré ci-dessous résume les principaux points faibles des opérations passées en AOR.

Encadré 2 : Points faibles relevés en AOR

En résumé, pour les opérations en appels d'offres restreints, les principaux points faibles relevés sont les suivants :

- le respect du PPM (0%) ;
- la garantie de l'offre comprise entre 1 et 1,5% (0%) ;
- la publication/ programmation de l'avis d'appel d'offres dans le BOMP (0%) ;
- les notifications de l'approbation du

marché au titulaire et de l'ordre de service de démarrage (0%) ;

- la publication des résultats des travaux de la COJO (0%) ;
- la restitution des actes de garantie aux soumissionnaires non retenus (0%) ;
- l'exhaustivité de l'archivage des documents relatifs à la passation (0%).

III-2-3 Opérations de gré à gré (GAG)

- Répartition des opérations GAG suivant les SODE

Les dix huit (18) opérations analysées au titre des GAG sont issues de trois (3) SODE retracés dans le tableau ci-dessous.

Le tableau ci-dessous retrace le détail des opérations passées en GAG.

Tableau 19 : Répartition par structure des opérations passées de GAG

SODE	Nombre de marchés		Montant du marché (FCFA)	
	Nb	%Nb	Mt	%Mt
GUCE-CI	2	11,11	143 14 4 671	17,85
SNDI	3	16,67	32 555 321	4,06
SOGEDI	13	72,22	626 319 994	78,09
Total	18	100	802 019 986	100

Source : DGMP

Il ressort de l'examen du tableau que 18 opérations ont été passées par entente directe par trois (3) SODE pour un montant total de 802 019 986 francs CFA.

■ Répartition par type de marchés

Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations selon le type de marché passé.

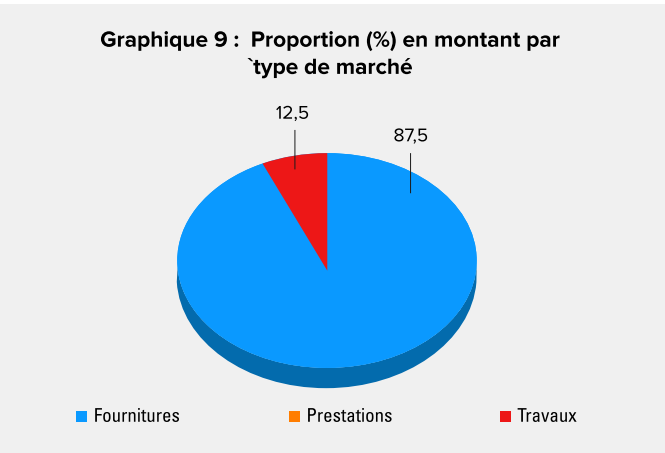
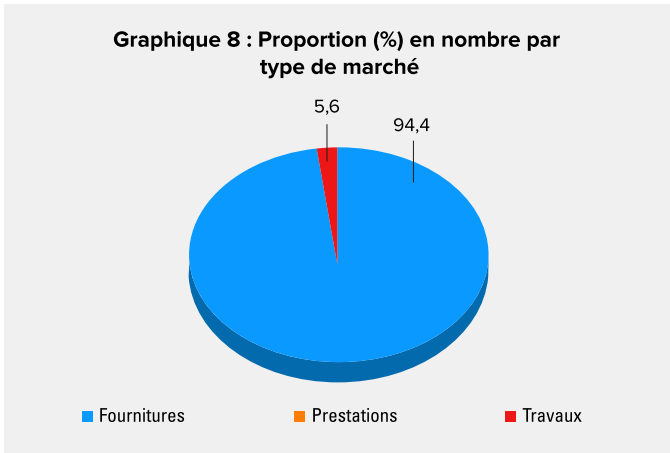
Tableau 20 : Répartition par type de marchés

Type	Nombre	% du nombre	Montant	% du montant
Fournitures	17	94,4	702 075 315	87,5
Prestations	0	0,0	-	0,0
Travaux	1	5,6	99 944 671	12,5
Total	18	100	802 019 986	100

Source : DGMP

L'analyse du tableau révèle que sur dix-huit (18) opérations contrôlées, dix-sept (17) sont de type fournitures, pour un montant de 702 075 315 F CFA et une (1) porte sur des travaux d'un montant de 99 944 671 F CFA. Le montant total des opérations passées est de 802 019 986 F CFA.

Graphiques 8 & 9 : Répartition du nombre et du montant en GAG



Source : DGMP

L'analyse des graphiques ci-dessus révèle que les fournitures et les travaux représentent respectivement en nombre 94% et 5, 6% et en valeur 87,5% et 12,5% des opérations contrôlées.

III-2-3-1 Préparation de la

commande des opérations de gré à gré (GAG)

Les informations relatives aux étapes de la préparation de la commande pour les opérations de gré à gré sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Conformité des étapes de préparation et d'autorisation du gré à gré

Nombre de GAG	Existence de PPM		Opération réservée aux PME		Autorisation de recourir au Gré à Gré	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
18	15	83,33	5	27,77	6	33,33

Source : DGMP

Le résultat de l'analyse des critères révèle qu'à l'exception du critère relatif à l'existence du PPM qui présente un taux de conformité de 83,33%, ceux relatifs à la réservation de l'opération aux PME et à l'autorisation de recourir au gré à gré enregistrent des taux de conformité non satisfaisants de 27,77% et 33,33%.

III-2-3-2 Conformité et notification des marchés en GAG

Les informations relatives à la conformité et à la notification des marchés de gré à gré sont consignées dans le tableau ci-dessous. Le résultat de l'analyse des critères révèle qu'à l'exception du critère relatif à l'existence du PPM qui présente un taux de conformité de 83,33%, ceux relatifs à la réservation de l'opération aux PME et à l'autorisation de recourir au gré à gré enregistrent des taux de conformité non satisfaisants de 27,77% et 33,33%.

Tableau 22 : Conformité et notification des marchés en GAG

Nombre de GAG	Existence d'un marché		Production des pièces fiscales et sociales par l'attributaire		Conformité du Contenu du marché		Conformité de la qualité du signataire au niveau de l'autorité contractante	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
18	17	94,4	12	66,7	8	44,4	16	88,9

Source : DGMP

Le résultat de l'analyse des critères révèle que seul le point relatif à la conformité du contenu du marché présente un taux de conformité faible de 44.4%. Les autres critères relatifs à l'existence d'un marché, à la production des pièces fiscales et sociales par l'attributaire et à la conformité de la qualité du signataire au niveau de l'autorité contractante enregistrent des taux de conformité respectifs de 94,4%, 66,7% et 88,9%.

III-2-3-3 Indicateurs des marchés pour les opérations de GAG

Les informations relatives aux indicateurs de marchés sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : Indicateurs des marchés en gré à gré

NBRE DE GAG	ECONOMIE BUDGETAIRE			PARTICIPATION - PART PME - CONCENTRATION			
	Montant estimé (FCFA)	Montant attribué (FCFA)	Gain budgétaire (FCFA)	Nombre d'attributaire	Montants PME (FCFA)	Part PME (%)	Indice de concentration (IHH)
18	802 019 986	802 019 986	0	10	729 662 325	91,5	0,092

Source : DGMP

L'analyse fait ressortir les constats suivants :

- sur les estimations captées au cours du contrôle a posteriori, il ne ressort aucun gain ;
- les PME sont titulaires à hauteur de 91,5% du montant global de ces opérations ;
- la répartition de l'ensemble des opérations de GAG selon l'indice de concentration IHH

est de 0,09 preuve de diversification des entreprises dans la conduite de ce mode de passation.

III-2-2-4 Points faibles relevés pour les opérations en GAG

L'encadré ci-dessous résume les principaux points faibles des opérations passées en GAG.

Encadré 3: Points faibles relevés en GAG

En résumé, pour les opérations en GAG, les principaux points faibles relevés sont les suivants :

➤ le taux de réservation des opérations

aux PME (27.77%) ;

➤ l'autorisation de recourir au Gré à Gré (33.33%) ;

➤ la conformité du contenu du marché (44.4%).

III-3- Procédures Simplifiées (PS)

La présentation des résultats s'est faite suivant les quatre (4) procédures de passation à savoir la Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO), la Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL), la Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC) et la Procédure Simplifiée d'entente Directe (PSD). L'analyse des résultats a porté d'une part sur la conformité des étapes de la préparation de la commande, de l'ouverture, de l'analyse et de l'attribution des marchés et d'autre part sur la contractualisation et les bonnes pratiques observées par les autorités contractantes. Enfin, elle a présenté un certain nombre d'indicateurs clés permettant de mesurer et d'évaluer les résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre

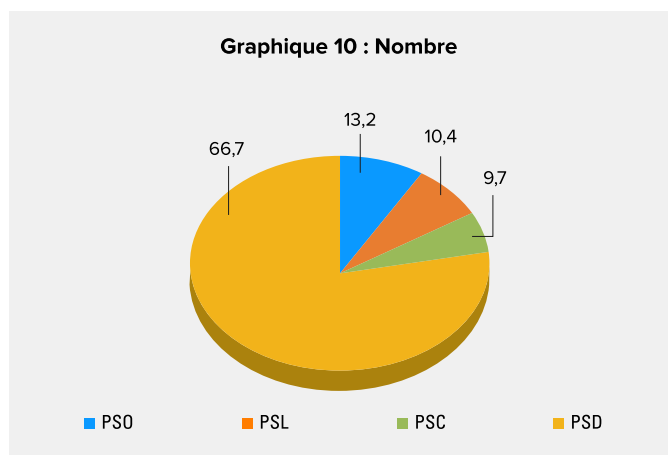
des procédures (PSO, PSL et PSC) par les autorités contractantes.

Concernant la Procédure Simplifiée d'entente Directe (PSD), seules les étapes de la préparation de la commande et de la contractualisation ont été analysées.

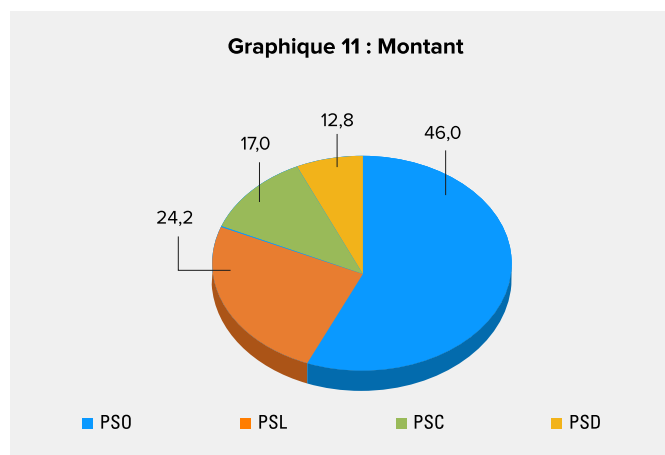
Les opérations contrôlées en procédures simplifiées sont au nombre de cent quarante-quatre (144) composées de dix-neuf (19) PSO, quinze (15) PSL, quatorze (14) PSC et quatre-vingt-seize (96) PSD.

Les graphiques 5 et 6, ci-dessous, présentent la répartition en proportion des opérations selon le mode de passation en procédures simplifiées.

Graphiques 10 & 11 : Répartition du nombre et du montant en PS



Source : DGMP



L'analyse des graphiques ci-dessus révèle que les PSO, PSL, PSC et PSD représentent respectivement en nombre 13,2%, 10,4%, 9,7% et 66,7% et en valeur 46%, 24,2%, 17% et 12,8% des opérations contrôlées

III-3-1 Opérations en procédure simplifiée à compétition ouverte (PSO)

Les dix-neuf (19) opérations analysées au titre des PSO sont issues de cinq (05) SODE retracés dans

le tableau ci-dessous.

Répartition des opérations PSO suivant les SODE

Le tableau ci-dessous retrace le détail des opérations passées en PSO.

Tableau 24 : Répartition par structure des opérations passées en PSO

SODE	Nombre de marchés		Montant de marchés	
	Nb	%	Mt	%
ANSUT	1	5,26	48 765 845	8,18
FER	7	36,84	318 861 748	53,46
RTI	5	26,32	106 108 685	17,79
SNDI	1	5,26	32 306 960	5,42
SODEFOR	5	26,32	90 388 373	15,15
Total	19	100	596 431 611	100

Source : DGMP

Il ressort de l'examen du tableau que 19 opérations ont été passées en PSO par cinq (5) SODE pour un montant total de 596 431 611 francs CFA.

Répartition par type de marchés

Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations selon le type de marché passé.

Tableau 25 : Répartition par type de marchés

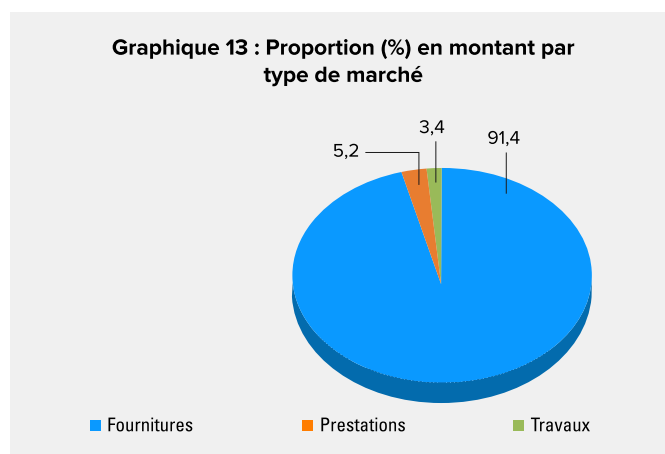
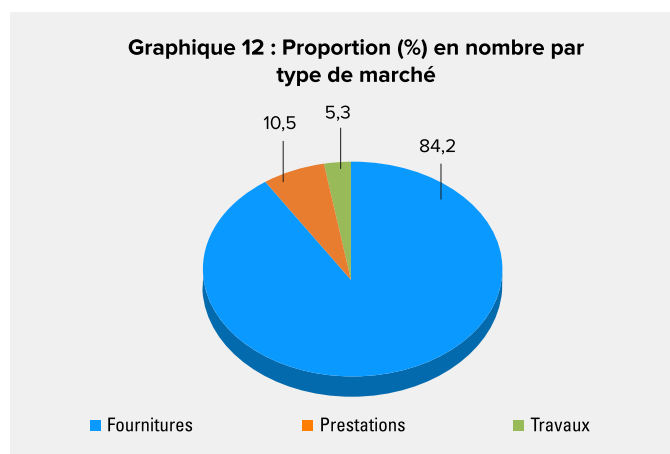
Type	Nombre	% du nombre	Montant	% du montant
Fournitures	16	84,2	545 367 481	91,4
Prestations	2	10,5	30 934 063	5,2
Travaux	1	5,3	20 330 067	3,4
Total	19	100	596 631 611	100

Source : DGMP

L'analyse du tableau révèle que sur dix-neuf (19) opérations contrôlées, seize (16) sont de type fournitures, pour un montant de 545 367 481 F CFA, deux (2) portent sur des prestations d'un montant

de 30 934 063 F CFA et un (1) sur des travaux d'un montant de 20 330 067 F CFA. Le montant total des opérations passées est de 596 631 611 F CFA.

Graphiques 12 & 13 : Répartition du nombre et du montant en PSO



Source : DGMP

L'analyse des graphiques ci-dessus révèle que les fournitures, les prestations et les travaux représentent respectivement en nombre 84,2%, 10,5% et 5,3% et en valeur 91,4%, 5,2% et 3,4% des opérations contrôlées.

III-3-1-1 Préparation de la commande des opérations en PSO

Le tableau ci-dessous retrace le détail des informations issues de l'analyse des étapes de la préparation de la commande en PSO.

Tableau 26 : Conformité des étapes de la préparation de la commande en PSO

Nombre de PSO	Existence du PPM		Respect du PPM		Conformité du dossier de consultation au modèle élaboré par la DGMP		Conformité du contenu du dossier de consultation avec le modèle de la DGMP		Examen et validation du dossier de consultation par la DGMP	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
19	19	100	12	63,2	18	94,7	18	94,7	18	94,7

Source : DGMP

L'analyse du tableau indique qu'à l'exception du critère relatif au respect du PPM qui présente un taux de conformité de 63,2%, les autres critères enregistrent des taux nettement satisfaisant compris entre 94 et 100%.

III-3-1-2 Ouverture des plis, analyse et jugement des offres en PSO

Les informations relatives aux étapes d'ouverture des plis, d'analyse et de jugement des offres en AOR sont retracées dans les tableaux 27 et 28.

Tableau 27 : Conformité des étapes d'ouverture des Plis

Nombre de PSO	Respect de la date limite de dépôt des plis		Existence de la COPE		Conformité de la composition de la COPE		Appréciation du quorum au niveau de la COPE	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
19	19	100	19	100	19	100	19	100

Source : DGMP

Il ressort de l'examen du tableau que les étapes d'ouverture des plis présentent un taux de conformité de 100% pour les dix-neuf (19) opérations passées en PSO.

Tableau 28 : Conformité des documents d'analyse et de jugement des offres en PSO

Nombre de PSO	Existence du procès-verbal d'ouverture des plis		Conformité du procès-verbal d'ouverture des plis		Existence d'un rapport d'analyse des offres		Conformité du rapport d'analyse des offres		Existence du procès-verbal d'attribution des offres		Conformité du procès-verbal d'attribution des offres	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
19	19	100	19	100	19	100	19	100	19	100	19	100

Source : DGMP

Il ressort de l'examen du tableau que les documents d'analyse et de jugement des offres des dix-neuf (19) opérations passées en PSO sont conformes à 100%.

III-3-1-3 Conformité de la notification des résultats et du délai de recours en PSO

Le tableau ci-dessous présente la conformité de la notification des résultats et du délai de recours en PSO.

Tableau 29 : Conformité de la notification des résultats et du délai de recours en PSO

Nombre de PSO	Notification des résultats aux soumissionnaires non retenus		Transmission des résultats à la DGMP pour information		Respect du délai de recours éventuels	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
19	0	0	3	15,8	11	57,9

Source : DGMP

L'analyse du tableau fait ressortir que le critère de la notification des résultats aux soumissionnaires non retenus n'a pas été respecté. Les critères liés à la transmission des résultats à la DGMP pour information et au délai de recours éventuels enregistrent des taux de conformité respectifs de 15,8% et 57.9%.

III-3-1-4 Conformité et notification des marchés en PSO

Les informations relatives à la conformité et à la notification des marchés en PSO sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 30 : Conformité et notification des marchés en PSO

Nombre de PSO	Existence d'un marché		Production des pièces fiscales et sociales par l'attributaire		Conformité de la qualité du signataire au niveau de l'autorité contractante		Numérotation du marché à travers le SIGMAP		Conformité du numéro du marché		Notification de l'approbation du marché au titulaire (date et accusé de réception)		Transmission de 02 exemplaires du contrat à la DGMP (voir physiquement les 02 contrats)		Notification de l'ordre de service de démarrage (accusé de réception)	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
19	17	89,5	10	52,6	17	89,5	16	84,2	16	84,2	3	15,8	5	26,3	18	94,7

Source : DGMP

Le résultat de l'analyse des critères révèle que les points relatifs à la notification de l'approbation du marché au titulaire et à la transmission de 02 exemplaires du contrat à la DGMP présentent des

taux de conformité de 15,8% et 26,3%. Les autres critères enregistrent des taux de conformité qui oscillent entre 50% et 95%.

III-3-1-5 Respect des bonnes pratiques en PSO

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse des points relatifs au respect de des bonnes pratiques en PSO.

Tableau 31 : Respect des bonnes pratiques en PSO

Nombre de PSO	Existence d'une liste de retrait du support de consultation		Existence d'une liste de dépôt des plis		Existence d'une liste de présence des membres de la COPE		Existence des mandats de représentation		Existence d'une liste de présence des soumissionnaires		Respect du délai imparti à la COPE pour ses travaux		Publicité des résultats des travaux de la COPE dans les locaux de l'AC et dans le BOMP		Existence de l'archivage des documents		Exhaustivité de l'archivage des documents	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
29	18	62,1	23	79,3	26	89,7	25	86,2	19	65,5	22	75,9	7	24,1	26	89,7	0	0

Source : DGMP

L'examen du tableau montre qu'à l'exception des critères relatifs à la publicité des résultats des travaux de la COPE dans les locaux de l'AC et dans le BOMP et à l'exhaustivité de l'archivage des documents qui enregistrent des taux de conformité non satisfaisant de 24,1% et de 0%, les autres critères comme rappelé ci-dessus, présentent des

taux de conformité qui oscillent entre 62% et 90%.

III-3-1-6 Indicateurs de marchés pour les opérations en PSO

Les indicateurs des marchés en PSO sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 32 : Indicateurs des marchés en PSO

Nb PSO	ECONOMIE BUDGETAIRE			PARTICIPATION - PART PME - CONCENTRATION					Temps de conduite de l'opération	
	Montant estimé	Montant attribué	Gain budgétaire	Nombre de soumissionnaires	Nombre de Titulaires	Montants PME	Part PME	Indice de concentration (IHH)	Délai moyen (jours)	Nb opérations concernées
						(en valeurs)	(%)			
19	793 951 063	596 631 611	197 319 452	135	16	548 396 176	91,9462	0,013	74,2	6

Source : DGMP

Il ressort de l'examen du tableau les informations suivantes :

- ✓ le montant des marchés attribués en PSO est d'environ 596 631 611 FCFA faisant ressortir un gain de 197 319 452 FCFA par rapport aux estimations prévues.
- ✓ la part des marchés des PME s'élève à environ 548 396 176 FCFA, soit 91,94% du montant total attribué ;

- ✓ la répartition de l'ensemble des opérations en PSO selon l'indice IHH est de 0,013, preuve de l'existence d'une concurrence ouverte entre les entreprises ;
- ✓ pour les opérations dont les dates de la préparation de la commande et celles de contractualisation sont connues, le délai de passation se situe en moyenne à 74,2 jours.

III-3-1-7 Points faibles relevés pour les opérations en PSO

L'encadré ci-dessous résume les principaux points faibles des opérations passées en PSO

Encadré 4: Points faibles relevés en PSO

- l’affichage des résultats des travaux de la COPE dans les locaux de l’AC (24,1%);
- la transmission des résultats à la DGMP pour information (15.8%) ;
- la transmission de deux (02) exemplaires du contrat à la DGMP (26.3%);
- l’exhaustivité de l’archivage des documents (0%);
- la notification des résultats aux soumissionnaires non retenus (0%) ;
- la notification de l’approbation du marché au titulaire (15.8%).

III-3-2 Opérations en Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL)

■ Répartition par structure des opérations en PSL

Les dix-sept (17) opérations analysées au titre des PSL sont issues de cinq (05) SODE.

Le tableau ci-dessous retrace le détail les opérations passées en PSL.

Tableau 33 : Répartition par structure des opérations en PSL

SODE	Nombre de marchés		Montant de marchés (FCFA)	
	Nb	%	Mt	%
GUCE-CI	4	26,67	122 270 993	39,05
RTI	2	13,33	43 710 438	13,96
SODEFOR	4	26,67	43 463 353	13,88
SOGEDI	2	13,33	34 996 550	11,18
SONAPIE	3	20,00	68 704 996	21,94
Total	15	100	313 146 330	100

Source : DGMP

Il ressort de l'examen du tableau que 15 opérations ont été passées en PSL par cinq (5) SODE pour un montant total de 313 146 330 francs CFA.

■ Répartition par type de marchés en PSL

Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations selon le type de marché passé.

Tableau 34 : Répartition par type de marchés

Type	Nombre	% du nombre	Montant	% du montant
Fournitures	15	100	313 146 330	100
Prestations	0	0,0	0	0,0
Travaux	0	0,0	0	0,0
Total	15	100	313 146 330	100

Source : DGMP

L'analyse du tableau révèle que les quinze (15) opérations contrôlées, sont de type fournitures, pour un montant de 313 146 330 F CFA.

III-3-2-1 Préparation de la commande des opérations en PSL

Le tableau ci-dessous retrace le détail des informations issues de l'analyse des étapes de la préparation de la commande en PSL.

Tableau 35 : Conformité des étapes de préparation de la commande en PSL

Respect du PSPM		Conformité du dossier de consultation au modèle élaboré par la DGMP		Examen et validation du dossier de consultation par la DGMP		Manifestation effective des entreprises sollicitées à participer à la compétition		Respect du Délai de réception de la lettre d'intention		Respect du délai de préparation des offres	
Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
15	100	15	100	13	86,7	12	80	12	80	15	100

Source : DGMP

L'examen du tableau indique que les critères relatifs au respect du PSPM, au délai de préparation des offres et à la conformité du dossier de consultation au modèle élaboré par la DGMP affichent un taux de conformité de 100%. Pour les autres critères, les taux de conformité oscillent entre 80% et 87%.

III-3-2-2 Ouverture des plis, analyse et jugement des offres en PSL

Les informations relatives aux étapes d'ouverture des plis, d'analyse et de jugement des offres en PSL sont retracées dans les tableaux 36 et 37.

Tableau 36 : Conformité des critères d'ouverture des plis en PSL

Nombre d'opérations en PSL	Respect de la date et heure limite de dépôt des plis		Existence de la COPE		Composition de la COPE		Appréciation du quorum au niveau de la COPE	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
15	15	100	15	100	14	93,3	15	100

Source : DGMP

L'examen du tableau indique que tous les critères présentent un taux satisfaisant de 100% à l'exception de celui de la composition de la COPE qui enregistre un taux de 93,3%.

Tableau 37 : Conformité des étapes d'ouverture des plis et de jugement des offres

Nombre de PSL	Existence du procès-verbal d'ouverture des plis		Conformité du procès-verbal d'ouverture des plis		Existence d'un rapport d'analyse des offres		Conformité du rapport d'analyse des offres		Existence du procès-verbal de jugement des offres	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
15	15	100	15	100	15	100	15	100	15	100

Source : DGMP

L'examen du tableau indique que tous les critères présentent un taux satisfaisant de 100%. Les informations relatives à cette étape sont retracées dans le tableau ci-dessous.

III-3-2-3 Notification des résultats et délai de recours en PSL

Tableau 38 : Notification des résultats et délai de recours en PSL

Nombre de PSL	Conformité du procès-verbal de jugement des offres		Notification des résultats aux attributaires		Information des soumissionnaires non retenus		Respect du délai de recours éventuels	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
15	15	100	13	86,7	14	93,3	12	80,0

Source : DGMP

L'analyse des données indique que les taux de conformité sont compris entre 80% et 100%. Au niveau de la conformité et de la notification des marchés, le détail des informations est retracé dans le tableau ci-dessous.

III-3-2-4 Conformité et notification des marchés en PSL

Tableau 39 : Conformité et notification des marchés en PSL

Nbre de PSL	Existence d'un marché		Production des pièces fiscales et sociales par l'attributaire		Conformité de la qualité du signataire au niveau de l'autorité contractante		Numérotation du marché à travers le SIGOMAP		Conformité du numéro du marché		Notification de l'approbation du marché au titulaire (date et accusé de réception)		Transmission de 02 exemplaires du contrat à la DGMP		Notification de l'ordre de service de démarrage (accusé de réception)	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
15	15	100	14	93,3	15	100	15	100	15	100	6	40,0	11	73,3	12	80,0

Source : DGMP

L'analyse des informations consignées dans le tableau ci-dessus indique qu'à l'exception du critère relatif à la notification de l'approbation du marché au titulaire qui enregistre un taux de conformité de 40%, les autres critères affichent des taux oscillants entre 73% et 100%.

III-3-2-5 Respect des bonnes pratiques en PSL

Les informations relatives aux critères de bonnes pratiques sont retracées dans le tableau ci-dessous.

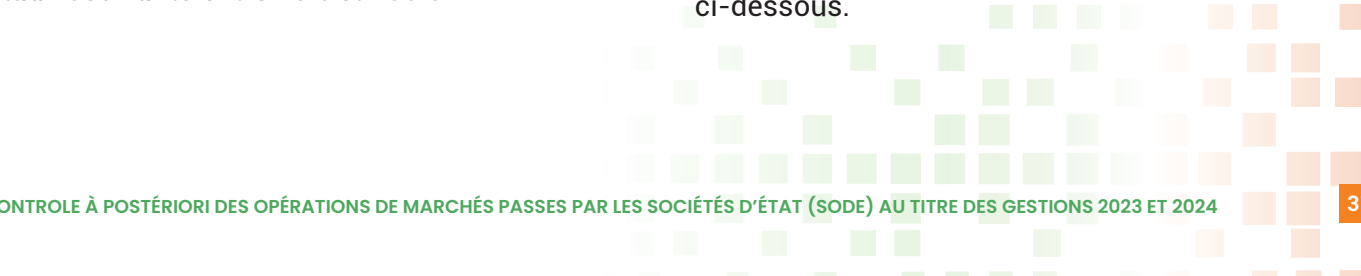


Tableau 40 : Critères de bonnes pratiques en PSL

Nb de PSL	Existence d'une liste de retrait du support de consultation		Existence d'une liste de dépôt des plis		Existence d'une liste de présence des membres de la COPE		Existence des mandats de représentation		Existence d'une liste de présence des soumissionnaires		Respect du délai imparti à la COPE pour ses travaux		Publicité des résultats des travaux de la COPE dans les locaux de l'AC et dans le BOMP		Information des soumissionnaires non retenus sur les résultats des travaux de la COPE		Existence de l'archivage des documents		Exhaustivité de l'archivage des documents	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
15	13	86,7	14	93,3	15	100	14	93,3	12	80,0	13	86,7	9	60,0	14	93,3	15	100	0	0

Source : DGMP

L'analyse des résultats liés aux critères de bonnes pratiques indique que le critère de l'exhaustivité de l'archivage des documents n'a pas été respecté. Les autres critères affichent des taux de conformité compris entre 60% et 100%.

III-3-2-6 Indicateurs des marchés en PSL

Les informations relatives aux indicateurs de marchés passés en PSL sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 41 : Indicateurs des marchés en PSL

Nb PSL	ECONOMIE BUDGETAIRE			PARTICIPATION - PART PME – CONCENTRATION					Temps de conduite de l'opération	
	Montant estimé	Montant attribué	Gain budgétaire	Nombre de soumissionnaires	Nombre de Titulaires	Montants PME (en valeurs)	Part PME (%)	Indice de concentration (IHH)	délai moyen (jours)	Nb opérations concernées
17	369 280 102	313 146 330	56 133 772	50	11	313 146 330	100	0,018	106,7	6

Source : DGMP

Il ressort de l'examen du tableau les informations suivantes :

- ✓ le montant des marchés attribués en PSL est de 313 146 330 FCFA faisant ressortir un gain de 56 133 772 FCFA par rapport aux estimations prévues ;
- ✓ la part des marchés attribués aux PME s'élève à 313 146 330 FCFA, soit 100% du montant total des marchés attribués ;
- ✓ la répartition de l'ensemble des opérations en PSL selon l'indice de concentration IHH est de 0,018 preuve

- de l'existence d'une concurrence ouverte entre les entreprises ;
- ✓ le délai moyen enregistré pour la passation de ces opérations est de 106,7 jours.

III-3-2-7 Points faibles relevés pour les opérations en PSL

L'encadré 5 ci-dessous résume les principaux points faibles des opérations passées en PSL.

Encadré 5: Points faibles relevés en PSL

En résumé, pour les opérations passées en PSL, les principaux points faibles relevés sont les suivants :

- l'exhaustivité de l'archivage des documents (0%)
- la notification de l'approbation du marché au titulaire (40,0%)

III-3-3 Opérations en Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC)

■ Répartition par structure des opérations passées

Le tableau ci-dessous retrace le détail des opérations passées en PSC.

Tableau 42 : Répartition par structure des opérations passées en PSC

SODE	Nombre de marchés		Montant de marchés (FCFA)	
	Nb	%	Mt	%
FER	2	14.29	50 938 910	23.06
RTI	2	14.29	7 993 998	3.62
SNDI	7	50	136 884 473	61.98
SODEFOR	3	21.42	25 053 840	11.34
Total	14	100	220 871 221	100

Source : DGMP

Il ressort de l'examen du tableau que 14 opérations ont été passées en PSC par quatre (4) SODE pour un montant total de 220 871 221 francs CFA.

■ Répartition par type de marchés

Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations selon le type de marché passé.

Tableau 43 : Répartition par type de marchés

Type	Nombre	% du nombre	Montant	% du montant
Fournitures	14	100,0	220 871 221	100,0
Prestations	0	0,0	-	0,0
Travaux	0	0,0	-	0,0
Total	14	100	220 871 221	100

Source : DGMP

L'analyse du tableau révèle que les quatorze (14) opérations contrôlées, d'un montant de 220 871 221 F CFA sont de type fournitures.

commande des opérations en PSC

Le tableau ci-dessous retrace le détail des informations issues de l'analyse des étapes de la préparation de la commande en PSC.

III-3-3-1 Préparation de la

Tableau 44 : Préparation de la commande des opérations en PSC

Opération contrôlées	Planification des Opérations		Respect du PSPM		Conformité du modèle de Formulaire de cotation au modèle DGMP	
Total PSC	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
14	5	35,7	5	35,7	6	42,9

Source : DGMP

L'examen du tableau révèle que les critères de la préparation de la commande ont été faiblement respectés, avec des taux de conformité inférieurs à 50%.

III-3-3-2 Contractualisation en PSC

Les informations relatives à la contractualisation des marchés en PSC sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 45 : Contractualisation en PSC

Nb d'opérations en PSC	Existence d'un formulaire de sélection conforme au modèle DGMP		Existence de la date de signature de la fiche de sélection par l'autorité contractante		Notification des résultats aux soumissionnaires non retenus	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
14	10	71,4	10	71,4	7	50,0

Source : DGMP

L'examen du tableau indique qu'à l'exception du critère relatif à la notification des résultats aux soumissionnaires non retenus qui présente un taux de conformité de 50%, les autres affichent un taux de conformité de 71,4%.

III-3-3-3 Respect des bonnes pratiques en PSC

Le tableau ci-dessous renferme les informations liées aux étapes de bonnes pratiques en PSC.

Tableau 46 : Conformité aux bonnes pratiques en PSC

Nombre d'opérations en PSC	Existence de l'archivage des documents		Exhaustivité de l'archivage des documents	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb
14	14	100,0	0	0

Source : DGMP

L'examen du tableau indique que les critères liés à l'archivage des documents et à l'exhaustivité des documents enregistrent des taux de conformité respectifs de 100% et de 0%.

III-3-3-4 Indicateurs des marchés pour les opérations en PSC

Les informations relatives aux indicateurs de marchés sont retracées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 47 : Indicateurs des marchés en PSC

Nb PSC	MONTANT ESTIME	MONTANT ATTRIBUE	GAIN REALISE	PARTICIPATION - PART PME - CONCENTRATION					TEMPS DE CONDUITE DE L'OPERATION	
				Nombre d'entreprises consultées	Nombre de Titulaires	Montants PME (FCFA)	Part PME (%)	Indice de concentration (IHH)	Délai moyen (jours)	Nb opérations concernées
14	224 078 077	220 871 221	3 206 856	43	2	88 586 972	40,1	0	8,5	4

Il ressort de l'examen du tableau les informations suivantes :

- ✓ le montant des marchés attribués en PSC est 220 871 221 FCFA faisant ressortir un gain de 3 206 856 FCFA par rapport aux estimations prévues ;
- ✓ la part de marchés attribués aux PME s'élève à 88 586 972 FCFA, soit 40,1% du montant total des marchés attribués ;
- ✓ la répartition de l'ensemble des opérations

en PSC selon l'indice IHH est de 0, preuve de l'existence d'une concurrence ouverte entre les entreprises.

III-3-3-5 Points faibles relevés pour les opérations en PSC

L'encadré ci-dessous résume les principaux points faibles des opérations passées en PSC

Encadré 6: Points faibles relevés en PSC

En résumé, pour les opérations passées en PSC, les principaux points faibles relevés sont les suivants :	➤ la planification des opérations (35,7%) ; ➤ le respect du PSPM (35,7%) ; ➤ l'exhaustivité de l'archivage (0%) ; ➤ la conformité du modèle de formulaire de cotation au modèle DGMP (42,9%)
--	--

III-3-4 Opérations en Procédure Simplifiée d'entente Directe (PSD)

passées en PSD

Le tableau ci-dessous retrace le détail des opérations passées en PSD.

- Répartition par structure des opérations

Tableau 48 : Répartition par structure des opérations passées en PSD

Ministère	Nombre de marchés		Montant de marchés	
	Nb	%	Mt	%
POST-CI	20	20,83	74 480 281	44.87
SONAPIE	76	79,16	91 480 349	55.12
Total	96	100	165 960 630	100

Source : DGMP

Il ressort de l'examen du tableau que 96 opérations ont été passées en PSD par deux (2) SODE pour un montant total de 165 960 630 FCFA.

- Répartition par type de marchés

Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations selon le type de marché passé.

Tableau 49 : Répartition par type de marchés

Type	Nombre	% du nombre	Montant	% du montant
Fournitures	40	41,7	76 880 601	46,3
Prestations	53	55,2	87 611 909	52,8
Travaux	3	3,1	1 468 120	0,9
Total	96	100	165 960 630	100

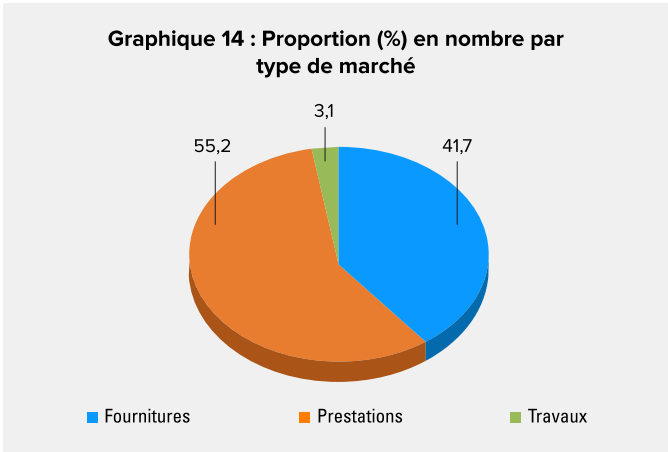
Source : DGMP

L'analyse du tableau révèle que sur quatre-vingt-seize (96) opérations contrôlées, quarante (40) sont de type fournitures, pour un montant de 76 880 601 F CFA, cinquante-trois (53) portent sur des prestations d'un montant de 87 611 909 F CFA et trois (3) sur des travaux d'un montant de

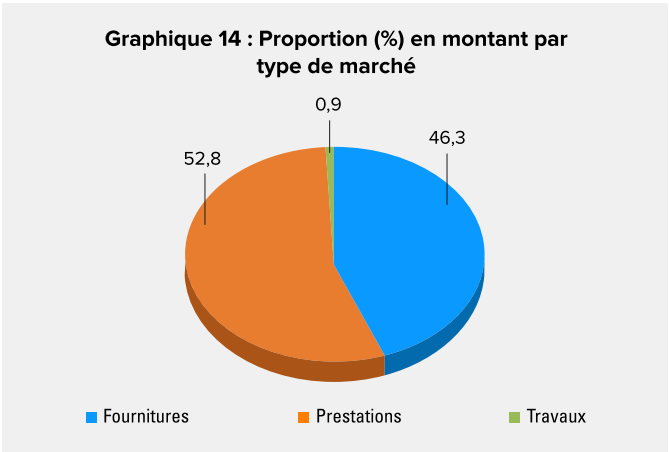
1 468 120 F CFA. Le montant total des opérations passées est de 165 960 630 F CFA.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des 96 opérations passées en PSD suivant les types de marchés.

Graphiques 14 & 15 : Répartition du nombre et du montant en PSD



Source : DGMP



L'analyse des graphiques ci-dessus révèle que les fournitures, les prestations et les travaux représentent respectivement en nombre 41,7%, 55,2% et 3,1% et en valeur 46,3%, 52,8% et 0,9% des opérations contrôlées.

d'engagement de la dépense en PSD

Le tableau ci-dessous retrace le détail des informations issues de l'analyse des étapes de la préparation de la commande en PSD.

III-3-4-1 Préparation de la commande des opérations et date

Tableau 50 : Préparation de la commande des opérations en PSD

Opération contrôlées	Existence du PSPM		Respect du PSPM		Existence de date de l'engagement de la dépense	
	Nb	%Nb	Nb	%Nb	Nb	%Nb
Total PSC	20	20,8	0	0	0	0

Source : DGMP

L'examen du tableau indique que l'ensemble des étapes de la préparation de la commande ont été faiblement respecté avec un taux de conformité

de 20,8% pour le critère de l'existence du PPM et 0% pour ceux relatifs au respect du PPM et à l'existence de la date d'engagement de la dépense.

Tableau 51 : Indicateurs des marchés en PSD

Nb d'A00	ECONOMIE BUDGETAIRE			PARTICIPATION - PART PME - CONCENTRATION					TEMPS DE CONDUITE DE L'OPERATION	
	Montant estimé (FCFA)	Montant du marché (FCFA)	Gain budgétaire (FCFA)	Nombre de soumissionnaires	Nombre de Titulaires	Montants PME (FCFA)	Part PME (%)	Indice de concentration (IHH)	Délai moyen (jours)	Nb d'opérations concernées
96	165 960 630	165 960 630	0		27	165 960 630	99,7	0,0724	-	-

Source : DGMP

Il ressort de l'examen du tableau les informations suivantes :

- ✓ le montant des marchés attribués en PSD est 165 960 630 FCFA ne faisant ressortir aucun gain par rapport aux estimations prévues ;
- ✓ la part de marchés attribués aux PME s'élève à 165 960 630FCFA, soit 99.7%

du montant total des marchés attribués ;

III-3-4-2 Points faibles relevés pour les opérations en PSD

L'encadré ci-dessous résume les principaux points faibles des opérations passées en PSD

Encadré 7: Points faibles relevés en PSD

En résumé, pour les opérations passées en PSC, les principaux points faibles relevés sont les suivants :

- la planification des opérations (20,8%)
- le respect du PSPM (0%);
- Existence de date de l'engagement de la dépense (0%).



IV- CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Il s'agira dans cette partie de faire le point des constats relevés lors de la mission et de suggérer des recommandations.

IV-1 Constats lors de la mission de contrôle a posteriori

De façon générale, il a été constaté l'existence de lignes budgétaires, d'un montant total d'environ

11,3 milliards de F CFA, soit 60,10% du budget total des lignes à marchés inférieures à 300 millions de F CFA pour lesquelles aucune preuve de passation n'a été fournie.

Par ailleurs, pour les opérations passées, l'ensemble des irrégularités relevées sont regroupées dans l'encadré ci-dessous :

Encadré 8 : Constats relevés au niveau des SODE

- certaines opérations passées par les autorités contractantes n'ont pas fait l'objet de planification préalable dans le SIGOMAP. Par ailleurs, les opérations pour lesquelles les PPM ou PSPM sont établis, il est donné de constater que ces plans ne sont pas entièrement respectés ;
- la quasi-totalité des opérations passées en PSD n'ont pas fait l'objet de planification préalable dans le SIGOMAP ;
- certains dossiers de mise en concurrence ne précisent pas si le marché est réservé ou non aux PME ;
- la quasi-totalité des actes de garanties produits par les entreprises lors des soumissions ne sont pas restitués aux soumissionnaires non retenus et aux attributaires des marchés ;
- les résultats des travaux des commissions ne sont parfois ni affichés dans les locaux des SODE, ni notifiés à l'ensemble des soumissionnaires par certaines AC.
- les formulaires de demande de cotation utilisés par les SODE ne sont généralement ni signés, ni datés ;
- le délai de recours n'est pas respecté par certaines SODE, notamment en ce qui concerne les opérations passées en PSL et en PSO ;
- les ordres de service de démarrage des travaux ne sont pas notifiés aux titulaires des marchés par certains SODE ;
- l'archivage des documents n'est pas exhaustif.



IV- 2 Recommandations

Au regard des constats, il ressort à l'endroit des acteurs les recommandations ci-après.

IV-2-2- Au niveau des SODE

L'encadré ci-dessous résume les recommandations faites au niveau des SODE.

Encadré 9 : Recommandations au niveau des SODE

- veiller à la planification de toutes les opérations de marchés dans le SIGOMAP, notamment les opérations passées en PSC et en PSD ;
- préciser dans les PPM et les dossiers de mise en concurrence si les opérations sont réservées ou non aux PME ;
- restituer les garanties de soumission aux soumissionnaires non retenus et aux attributaires ;
- afficher dans les locaux les résultats des opérations passées et les notifier à tous les soumissionnaires ;
- veiller au respect du délai de recours lors de la passation des marchés ;
- notifier les ordres de service de démarrage des travaux aux entreprises titulaires des marchés ;
- assurer l'archivage de tous les documents ayant servi à la passation des marchés.

IV-2-3- Au niveau de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP)

L'encadré ci-dessous résume les recommandations faites au niveau de la DGMP.

Encadré 10 : Recommandations au niveau de la DGMP

- renforcer les capacités des différents acteurs des marchés sur l'utilisation adéquate du SIGOMAP ;
- permettre aux acteurs en charge de la passation des marchés de pouvoir éditer les plans prévisionnels validés par la DGMP.
- renforcer les capacités des acteurs des marchés sur les différentes procédures simplifiées de passation de marchés.

CONCLUSION

La mission effectuée dans le cadre du contrôle a posteriori a permis de relever des points de satisfaction, notamment au niveau du respect de certaines étapes de la passation et des bonnes pratiques en matière de marchés publics.

Toutefois, des efforts restent à faire par les SODE

pour atteindre la performance en matière de passation des marchés publics.

A cet effet, il convient de poursuivre la sensibilisation et la formation des acteurs au respect des règles de procédures et à l'utilisation du SIGOMAP.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Situation des lignes à marché et opérations contrôlées	11
Tableau 2 : Répartition des opérations contrôlées par type de procédure	12
Tableau 3 : Répartition par structure des opérations passées en AOO	14
Tableau 4 : Répartition par type de marchés	14
Tableau 5 : Conformité des critères de préparation de la commande en AOO	15
Tableau 6 : Conformité des étapes d'ouverture des plis	16
Tableau 7 : Conformité des documents d'analyse et de jugement en AOO	16
Tableau 8 : Conformité et notification des marchés en AOO	16
Tableau 9 : Respect des bonnes pratiques en AOO	17
Tableau 10 : Indicateurs des marchés en procédure classique	17
Tableau 11 : Répartition par structure des opérations passées en AOR	18
Tableau 12 : Répartition par type de marchés	18
Tableau 13 : Conformité des étapes de préparation de la commande en AOR	19
Tableau 14 : Conformité des étapes d'ouverture des plis en AOR	19
Tableau 15 : Conformité des documents d'analyse et de jugement des offres en AOR	19
Tableau 16 : Conformité et notification des marchés en AOR	20
Tableau 17 : Respect des bonnes pratiques en AOR	20
Tableau 18 : Indicateurs des marchés en AOR	21
Tableau 19 : Répartition par structure des opérations passées en GAG	21
Tableau 20 : Répartition par type de marchés	22
Tableau 21 : Conformité des étapes de préparation et d'autorisation du gré à gré	22
Tableau 22 : Conformité et notification des marchés en GAG	23
Tableau 23 : Indicateurs des marchés en gré à gré	23
Tableau 24 : Répartition par structure des opérations passées en PSO	25
Tableau 25 : Répartition par type de marchés	25
Tableau 26 : Conformité des étapes de la préparation de la commande en PSO	26
Tableau 27 : Conformité des étapes d'ouverture des Plis	26
Tableau 28 : Conformité des documents d'analyse et de jugement des offres en PSO	27
Tableau 29 : Conformité de la notification des résultats et du délai de recours en PSO	27
Tableau 30 : Conformité et notification des marchés en PSO	27
Tableau 31 : Respect des bonnes pratiques en PSO	28
Tableau 32 : Indicateurs des marchés en PSO	28
Tableau 33 : Répartition par structure des opérations en PSL	29
Tableau 34 : Répartition par type de marchés	30
Tableau 35 : Conformité des étapes de préparation de la commande en PSL	30
Tableau 36 : Conformité des critères d'ouverture des plis en PSL	30
Tableau 37 : Conformité des étapes d'ouverture des plis et de jugement des offres	31
Tableau 38 : Notification des résultats et du délai de recours en PSL	31
Tableau 39 : Conformité et notification des marchés en PSL	31
Tableau 40 : Critères de bonnes pratiques en PSL	32
Tableau 41 : Indicateurs de marchés	32
Tableau 42 : Répartition par structure des opérations passées en PSC	33
Tableau 43 : Répartition par type de marchés	33
Tableau 44 : Préparation de la commande des opérations en PSC	33
Tableau 45 : Contractualisation en PSC	33
Tableau 46 : Conformité aux bonnes pratiques en PSC	33
Tableau 47 : Indicateurs des marchés en PSC	33
Tableau 48 : Répartition par structure des opérations passées en PSD	35
Tableau 49 : Répartition par type de marchés	35
Tableau 50 : Préparation de la commande des opérations en PSD	36
Tableau 51 : Indicateurs des marchés en PSD	37

Liste des Graphiques

Graphique 1-a : Répartition du budget selon le statut de la ligne	11
Graphique 1-b : Répartition des lignes à marché inférieures à 300 millions	11
Graphique 1-c : Répartition des montants des marchés passés selon la disponibilité des contrats	12
Graphiques 2&3 : Répartition du nombre et du montant selon le type de procédure	13
Graphiques 4 & 5 : Répartition du nombre et du montant selon le mode de passation en procédures classiques	13
Graphiques 6&7 : Proportions (%) en nombre et en montant par type de marché	15
Graphiques 8&9 : Répartition du nombre et du montant en GAG	22
Graphiques 10&11 : Répartition du nombre et du montant en PS	24
Graphiques 11 & 12 : Répartition du nombre et du montant en PSO	26
Graphiques 13 & 14 : Répartition du nombre et du montant en PSD	36

ANNEXES

Annexe : Chronogramme de la mission de contrôle à posteriori du 15 au 28 avril 2025

1- Chronogramme de collecte des données : du 15 au 28 avril 2025

N° d'ordre	Structure	Date de réalisation de la mission	Equipe commise à la mission
1	Société Nationale de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (SONAPIE)	15 au 17 avril 2025	Equipe 1
2	Radio Diffusion Télévision Ivoirienne (RTI)	15 au 17 avril 2025	Equipe 2
3	Guichet Unique du Commerce Extérieur de Côte d'Ivoire (GUCE CI)	15 au 17 avril 2025	Equipe 3
4	Société de Développement des Forêts (SODEFOR)	15 au 17 avril 2025	Equipe 4
5	Poste de Côte d'Ivoire (PCI)	15 au 17 avril 2025	Equipe 5
6	Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (SOGEDI (ex-FODI))	18 au 23 avril 2025	Equipe 1
7	Fonds d'Entretien Routier (	18 au 23 avril 2025	Equipe 2
8	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM)	18 au 23 avril 2025	Equipe 3
9	Société nationale de développement Informatique (SNDI)	18 au 23 avril 2025	Equipe 4
10	Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications/ TIC (ANSUT) Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications/TIC (ANSUT)	18 au 23 avril 2025	Equipe 5



Abidjan-Riviera, Bonoumin, BP V 169 Abidjan
Téléphone : +225 27 22 55 88 88
E-mail : info@marchespublics.gouv.ci
Site web : www.marchespublics.ci

